Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 15 (1968)
Heft: 7-8

Artikel: Pour la sécurité de la population genevoise
Autor: Duboule, Gilbert
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-365497

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pour la sécurité de la population genevoise

Par Gilbert Duboule, conseiller d'Etat

Au moment où l'on parle, en haut lieu, du nouveau concept de la défense nationale totale, il faut que la population sache que la protection civile constitue l'un des éléments, et non des moindres, de la défense nationale.

La guerre de 1914-1918 a provoqué près de 10 millions de morts, soint 500 000 civils et 9,3 millions de militaires, ce qui donne une proportion de 1 contre 20.

La Seconde Guerre mondiale a entraîné la mort de 25 millions de civils et de 27 millions de militaires, soit une proportion de 1 à 1.

La guerre de Corée a provoqué presque autant de morts que la Première Guerre mondiale, mais les victimes ont été surtout des civils puisque sur 9,2 millions de morts, on a compté 7,7 millions de civils et 1,5 million de militaires, soit une proportion de 5 à 1.

Enfin, au Vietnam, on évalue à 20 le nombre des civils tués pour 1 soldat tué.

Sans protection civile pertes vingt fois plus lourdes

Il ne fait ainsi pas de doute que les principales victimes d'une nouvelle guerre seraient des civils, s'ils ne disposent pas d'une protection civile valable.

Les statistiques établies après 1945 montrent qu'on a déploré pour 100 tonnes de bombes 36 morts en Allemagne et 500 au Japon. A Cologne, ville de plus de 750 000 habitants, 70 % des immeubles ont été détruits. La protection civile y était remarquablement bien organisée et 3200 personnes ont perdu la vie. En revanche, Tokio, qui a subi des bombardements moins importants, a déploré 70 000 morts, car la protection civile n'y était pas organisée. La ville de Stuttgart a déploré 53 attaques aériennes avec 25 000 tonnes de bombes; 4000 personnes ont perdu la vie, c'est-à-dire 0,8 % de la population.

Celle de Pforzheim, sans organisation valable de protection, n'a subi qu'un seul bombardement avec 1600 tonnes de bombes: 17 000 personnes ont été tuées, soit 22 % des habitants.

Si nous transposons ces chiffres à Genève, nous constatons qu'avec une protection civile bien organisée, de semblables attaques causeraient la mort de moins de 2000 personnes. Sans protection civile, c'est avec 40 000 ou 50 000 victimes qu'il faudrait alors compter. Les renseignements dont nous disposons montrent qu'il est aussi possible dans une guerre atomique de réduire considérablement le nombre des victimes, notamment dans le cas où notre pays, sans être directement visé, pourrait subir les effets radioactifs de bombes nucléaires lâchées à l'étranger.

En cas de guerre mais aussi de catastrophe

Ces données démontrent l'utilité de la protection civile que les dispositions fédérales et cantonales nous obligent à organiser. Ces dispositions indiquent que la protection civile a pour but de protéger, sauver et secourir les personnes et de préserver les biens non seulement en cas de conflits armés mais aussi lors de catastrophes du temps de paix. La chute d'un avion sur une agglomération, l'inondation, la catastrophe ferroviaire, le tremblement de terre, l'accident nucléaire, l'incendie important, demandent des moyens que les services de secours permanents ne possèdent pas.

Les communes et les cantons sont les principaux responsables de l'organisation de la protection civile qui recrute son personnel parmi les hommes qui ne sont pas ou plus astreints à des obligations militaires; les femmes peuvent servir à titre volontaire. La protection civile genevoise comptera plus de 20 000 personnes qui doivent être instruites et attribuées aux différentes formations prévues et recevoir le matériel adéquat. A ce jour, nous disposons à Genève de 120 000 places d'abris pour la population et de quelques abris pour les états-majors et les formations. 2000 personnes ont suivi des cours d'introduction et de cadres et ont à disposition un matériel moderne comprenant 60 motopompes, des équipements pour le sauvetage, l'alarme, les secours sanitaires et la défense des immeubles. Ce n'est toutefois pas avant plusieurs années que notre organisation sera complète.

En conclusion, la protection civile est utile chaque jour, nécessaire lors de grandes catastrophes et indispensable en cas de guerre.

En l'organisant ainsi, nous manifesterons par là à la fois notre souci d'aider notre prochain et de survivre.

Beispiel Genf

L'exemple genevois

L'esempio di Ginevra

Mit den folgenden Bildern geben wir eine Uebersicht der Darstellung des Zivilschutzes im Rahmen der grossen Ausstellung, die anlässlich der Tage der Landesverteidigung vom 9. bis 19. Mai in Genf stattfand. In Zusammenarbeit mit dem Bundesamt für Zivilschutz und der Sektion Genf des Schweizerischen Bundes für Zivilschutz hat das kantonale Amt für Zivilschutz unter Leitung von Direktor Ernst Reymann eine repräsentative und vielbeachtete Schau zusammengestellt, die am Beispiel der Stadt Genf den Aufbau des Zivilschutzes eindrücklich vor Augen führte. Den Aufruf von Herrn Staatsrat Gilbert Duboule haben wir der «Tribune de Genève» entnommen.

Les illustrations ci-dessous visent à donner à nos lecteurs un aperçu du stand consacré à la protection civile installé dans le cadre de la Grande exposition mise sur pied à l'occasion des Journées de la Défense nationale qui se sont déroulées à Genève du 9 au 19 mai. En collaboration avec l'Office fédéral de la protection civile et la section de Genève de l'Union suisse pour la protection des civils, et sous la conduite du directeur Ernst Reymann, l'organisme cantonal de protection civile a réussi à créer une exposition spectaculaire qui fut très remarquée et mettait en relief l'exemple donné par la ville de Genève dans le domaine de la protection civile. Nous avons repris dans la *Tribune de Genève* l'appel du conseiller d'Etat Gilbert Duboule.

Le illustrazioni seguenti si prefiggono lo scopo di dare ai nostri lettori un'idea dello stand dedicato alle protezione civile, nel quadro della grande esposizione realizzata in occasione delle Giornata delle Difesa nazionale svoltesi a Ginevra dal 9 al 19 maggio. In collaborazione con l'Ufficio federale della protezione civile e con la sezione di Ginevra dell'Unione svizzera per la protezione dei civili, sotto la guida del direttore Ernst Reymann, l'ufficio cantonale della protezione civile è riuscito a creare una mostra rappresentativa del massimo interesse. L'esposizione metteva in risalto l'esempio dato dalla città di Ginevra per lo sviluppo della protezione civile. L'appello del consigliere di Stato Gilbert Duboule è stato preso della «Tribune de Genève».